

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-INT-469

Déposé le : 12.05.20

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Le sport associatif, ce grand oublié ?

Texte déposé

Le 24 avril 2020, les médias ont relayé l'information qu'une enveloppe de 39 millions serait allouée à la culture vaudoise. Sur ce montant global, l'état de Vaud allouerait 14,5 millions¹. Les demandes devaient être déposées jusqu'au 30 avril et elles seraient traitées entre les mois de juin et août. Il faut saluer la réactivité du canton ainsi que les services du SERAC afin que le monde culturel puisse être soutenu comme il se doit.

En prenant exemple sur la mise en place d'un tel soutien à la culture vaudoise, j'aimerais connaître la position du canton par rapport au monde sportif. La Confédération a alloué un montant de 100 millions², réparti à parts égales, 50 millions pour le sport professionnel et 50 millions pour le sport amateur. En se penchant un peu plus sur les conditions d'octroi des 50 millions pour le sport amateur, il est stipulé que les associations ou clubs sportifs pourront uniquement recevoir une aide si ladite association est confrontée à des problèmes de liquidités ou d'insolvabilité. Il faut rappeler que les clubs et fédérations sportifs contribuent de manière déterminante à la valeur ajoutée brute du sport en Suisse. Les clubs et fédérations sportifs génèrent une valeur ajoutée brute de 1,49 milliard de CHF et emploient environ 9740 personnes, contribuant ainsi pour 14 % à sa valeur ajoutée et pour 10 % à son emploi³. Sachant que la grande majorité des clubs sportifs (sur)vivent grâce au bénévolat de leurs membres, qui « heureusement » génèrent une faible valeur ajoutée brute par salarié (productivité du travail) ce qui a pour conséquence directe de permettre aux clubs leur survie financière ; j'ai donc l'honneur de poser les questions suivantes au CE :

- Un soutien financier aux associations et clubs est-il prévu ?
- Si oui, dans quel délai les associations et clubs pourront-ils faire une demande ?
- Si non, pourquoi ?
- Le Canton de Vaud va-t-il octroyer un rabais sur les locations de ses locaux et/ou infrastructures à des associations et clubs vaudois ?
- Les clubs et associations devant rembourser un prêt LIM peuvent-ils envisager un décalage d'un an du remboursement des tranches de ce prêt ?

¹ <https://m.24heures.ch/articles/27775610>

² <https://www.baspo.admin.ch/fr/aktuell/covid-19-finanzhilfen-sport.html>

³ Sport et économie en Suisse, de l'importance économique du sport en Suisse, Rütter Sococo (version abrégée)

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Aschwanden Sergei

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch